

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 8 avril 2023, à 9 h 00, au Centre communautaire de l'île.

Sont présente monsieur le conseiller Charles Méthé, mesdames les conseillères Joanie Harrison et Luce Provencher. Tous formant quorum, sous la présidence de madame Louise Newbury, mairesse.

Assiste également à la séance : M. Denis Cusson, directeur général, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Est absent : Monsieur André-Pierre Contandriopoulos

1. Ouverture de la séance

Mme Louise Newbury, mairesse, déclare la session ouverte à 9 h 06.

2. Vérification du quorum

Quatre membres sont présents le quorum est atteint. M André-Pierre Contandriopoulos a motivé son absence.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution numéro 23.04.08.01

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par M. Charles Méthé, que le conseil adopte le projet d'ordre du jour tel que présenté avec l'ajour du point 10.7 Achat de mobilier pour la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2023

Les membres ont reçu le procès-verbal.

Résolution numéro 23.04.08.02

Il est **proposé par Mme Joanie Harrison**, appuyée par M. Charles Méthé :
Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal puisque les membres l'ont déjà reçu;

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2023 avec modifications.

Adoptée à l'unanimité

5. Suivis au procès-verbal

- Un avis public annonçant la promulgation du règlement numéro 199 a été publié le 13 mars et le règlement a aussi été transmis à la population et mis sur le site web;
- Les Entreprises Camille Dumont a été informée de l'acceptation de sa soumission pour l'achat de gravier le 14mars ;
- Des entreprises ont été contactées pour sonder leur intérêt à soumissionner pour la fabrication et la pose de la passerelle de mise à l'eau au Quai-d'en-Haut le 6 avril ;
- Le rapport sur le Forum a été transmis à la population le 17 mars ;
- La résolution concernant le découpage électorale fédéral a été transmis au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes le 14 mars ;
- M. Alain Roy et Mme Michelin Morin ont été informés de la décision du conseil concernant le PIIA de leur demande de permis le 13 mars;
- Les fournisseurs ont été payés.

6. Rapport de la Mairesse

Deux bonnes nouvelles cette semaine :

La première est l'achat d'un bateau de relève par la STQ pour l'île Verte et L'Isle-aux-Grues. La prochaine étape est de convaincre la STQ de laisser ce bateau 12 place pour piétons en permanence au quai de l'île.

La deuxième est l'annonce d'une subvention de 86 500 \$ pour la construction d'une toilette et d'une alimentation d'eau au Pavillon Lindsay. C'est un rêve qui deviendra réalité. Nous attendons de connaître les modalités du programme avant de procéder et nous avons bien hâte de nous lancer dans ce nouveau projet qui tombe à pic pour les fêtes du 150^e de l'île, en 2024.

Nous préparons une demande d'aide financière auprès de Patrimoine canadien, pour les fêtes du 150^e anniversaire de la Municipalité en 2024. Elle sera déposée à la fin du mois d'avril.

Nous préparons également une demande de subvention pour la construction d'un garage entrepôt auprès du programme PRACIM que nous déposerons en mai prochain.

Nous avons déposé, en février une demande d'aide financière de 2 100 \$ auprès du FAM de Desjardins. Nous avons reçu un montant de 500 \$.

C'est beaucoup d'énergie que nous dépensons à produire les demandes d'aide financière et nous n'avons pas toujours l'argent souhaité, mais quand ça marche c'est un grand bonheur de pouvoir réaliser nos projets.

7. Correspondance

La liste de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil.

8. Première période de questions

Deux personnes sont présentes. Il n'y a pas eu de question.

9. Affaires en cours

9.1 Adoption du règlement numéro 200 : Règlement décrétant un emprunt de 463 000 \$ afin de financer un projet de construction d'un garage-entrepôt

9.1.1 Adoption du règlement

Résolution numéro 23.04.08.03

Règlement n° 200 : Règlement décrétant un emprunt de 463 000 \$ afin de financer un projet de construction d'un garage-entrepôt.

ATTENDU QUE la Municipalité a décidé de procéder à la construction d'un garage-entrepôt;

ATTENDU QUE la Municipalité déposera une demande de subvention auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), volet 1, dont la subvention pourrait représenter un montant maximal de 83 % ;

ATTENDU QUE la subvention n'est pas confirmée et qu'il y aura la tenue de l'ouverture d'un registre auprès des personnes habiles à voter qui souhaiteraient demander la tenue d'un scrutin référendaire ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 mars 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

ATTENDU QUE les modifications apportées au projet de règlement ne changent pas la nature ni l'objet du règlement ;

En conséquence, il est donc **proposé par Mme Joanie Harrison**, appuyée par M. Charles Méthé que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à procéder aux travaux de construction d'un garage-entrepôt selon les plans et devis préparés par l'architecte Fabien Nadeau, en date du 10 mars 2023, et par les ingénieurs TR3E, en date du 3 novembre 2022, lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3. Les coûts du projet sont déterminés selon une estimation faite par l'architecte Fabien Nadeau et par la firme d'ingénieurs TR3E, tel qu'il appert dans l'estimation détaillée qui fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « B ».

ARTICLE 4. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 463 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 5. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant approximatif de 463 000 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 6. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 7. Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement. Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera réajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité

9.1.2 Date pour l'ouverture du registre

Résolution numéro 23.04.08.04

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par Mme Joanie Harrison, que le conseil fixe au samedi 20 mai de 9 h à 19 h la date pour l'ouverture du registre pour les personnes habiles à voter qui souhaitent demander la tenue d'un scrutin référendaire.

Adoptée à l'unanimité

9.2 Fête du 150^e anniversaire de la Municipalité

9.2.1 Demande de financement Patrimoine canadien

Résolution numéro 23.04.08.05

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par Mme Joanie Harrison, que le conseil mandate le directeur général, M. Denis Cusson, pour déposer une demande de soutien financier auprès du programme Patrimoine canadien pour le financement des activités pour le 150^e anniversaire de la Municipalité pour et au nom de la municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et est autorisé à signer tout document à cet effet.;

Que le conseil s'engage à contribuer financièrement pour un montant maximum de 4 000 \$ et en biens et services (nature) pour un montant de 6 000\$.

Adoptée à l'unanimité

9.2.2 Demande de financement Fonds de soutien à la ruralité, volet 2 de la MRC

Le sujet est reporté.

9.3 Paiement à Enseigne RDL

Résolution numéro 23.04.08.06

CONSIDÉRANT la réalisation de panneaux de signalisation par Enseigne RDL ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par Mme Luce Provencher, que le conseil autorise le paiement à Enseigne RDL de la somme de 2 443,22 \$ (TTI) pour la réalisation de 9 panneaux d'affichages.

Adoptée à l'unanimité

10. Affaires nouvelles

10.1 Règlement 201 relatif à la démolition d'immeubles

10.1.1 Avis de motion

Avis de motion numéro 23.04.08.01

Par la présente M. Charles Méthé

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 201 relatif à la démolition d'immeubles.

10.1.2 Dépôt du projet de règlement

Résolution numéro 23.04.08.07

Par la présente Mme Luce Provencher dépose le projet du règlement numéro 201 intitulé Règlement relatif à la démolition d'immeubles.

Adoptée à l'unanimité

10.1.3 Assemblée publique de consultation

Résolution numéro 23.04.08.08

CONSIDÉRANT l'article 125 de de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Il est **proposé par Mme Joanie Harrison**, appuyée par Mme Luce Provencher, que le conseil fixe au dimanche 21 mai à 13 h 30 au Centre communautaire de l'Île l'assemblée publique de consultation.

Adoptée à l'unanimité

10.2 Modification à l'entente intermunicipale en inspection

Résolution numéro 23.04.08.09

Autorisation de signature de l'addenda 2 de l'entente intermunicipale en matière d'inspection 2020-2022

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale en matière d'inspection 2020-2022, signée le 5 novembre 2019, et ce, en lien avec la résolution du conseil de la MRC de Rivière-du-Loup, adoptée le 19 septembre 2019 et portant le numéro 2019-09-361-C ci-après cité l'entente;

CONSÉDIRANT l'adhésion de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et de la ville de Saint-Antonin;

CONSIDÉRANT que les conditions pour l'adhésion de la ville de Saint-Antonin ne sont pas pleinement remplies mais que la modification proposée sera applicable lors de l'adhésion de la ville à l'entente;

CONSIDÉRANT l'ajout de ressources, l'évolution des besoins des municipalités et la modification de la gestion des déplacements entre les différentes municipalités;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'entente afin de refléter cette nouvelle façon de faire et d'établir un seul port d'attache;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par Mme Luce Provencher que ce conseil autorise Mme Louise Newbury à signer, pour et au nom de la municipalité, l'addenda 2 à l'entente intermunicipale en matière d'inspection 2020-2022 (avril 2023).

Adoptée à l'unanimité

10.3 Soumission pour l'achat d'un camion

Résolution numéro 23.04.08.10

CONSÉDIRANT l'appel de soumissions reçu du Centre d'acquisitions gouvernementales le 8 mars 2023 concernant la vente d'un camion 6 roues de marque International avec benne basculante et plate-forme élévatrice ;

CONSÉDIRANT QUE le camion municipal est en fin de vie ;

CONSÉDIRANT QUE la mise à prix du véhicule est de 20 000 \$;

CONSÉDIRANT l'inspection visuel fait sur place par l'employé municipal ;

CONSÉDIRANT QUE la date de dépôt des soumissions était le 6 avril 2023 ;

CONSÉDIRANT QUE la consultation faite auprès des membres du conseil ;

Il est **proposé par Mme Joanie Harrison**, appuyée par M. Charles Méthé que le conseil entérine l'offre d'achat du camion déposée par le directeur général au montant de 22 500 \$.

Adoptée à l'unanimité

10.4 Achat abat-poussière auprès de Sel IceCat

Résolution numéro 23.04.08.11

CONSÉDIRANT la soumission déposée par Sel IceCat pour l'achat et la livraison d'abat-poussière liquide ;

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par M. Charles Méthé que le conseil accepte la soumission de Sel IceCat pour l'achat et la livraison de 17 000 litres d'abat-poussière liquide au coût de 0,52 \$ le litre pour un montant total de 10 163,79 \$ (TTI).

Adoptée à l'unanimité

10.5 Semaine de l'action bénévole du 16 au 22 avril

Résolution numéro 23.04.08.12

Selon la Fédération des Centres **d'action bénévole** du Québec, « le bénévolat est une action signifiante résultant du don de son temps, de son savoir et de ses habiletés, sans attente de rémunération. Le bénévolat, c'est avant tout une histoire d'amour pour soi et pour l'autre. Une histoire où on se fait du bien en faisant le bien ».

On peut mentionner sans se tromper que notre communauté reçoit beaucoup d'amour des nombreuses personnes qui s'impliquent activement dans les différents comités et organismes qui travaillent pour le bien-être des citoyens et du territoire.

Nous voulons souligner l'implication précieuse des nombreuses personnes qui s'impliquent bénévolement pour la communauté, et ce dans toutes les sphères d'activité comme la protection et la préservation du territoire, l'urbanisme, le développement social, les loisirs, la culture, la santé, le tourisme, l'histoire et le volet muséal, la mise en valeur de la Station du phare et bien entendu le transport maritime élément essentiel à notre réalité d'insulaire.

Le bénévolat, pour une petite municipalité comme la nôtre, est primordial et sans cet apport d'importance nous ne pourrions pas évoluer aussi efficacement et nous ne pourrions pas maintenir un rythme de croisière suffisant pour nous assurer que l'île se développe de façon optimale et en fonction de nos valeurs.

Par conséquent, la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs tient à remercier toutes les personnes impliquées dans les activités, les comités et les organismes de l'île pour leur implication, leur dévouement et leur professionnalisme qui contribuent au succès et au dynamisme de la communauté.

CONSÉDIRANT QUE la semaine de l'action bénévole se tient du 16 au 22 avril ;

CONSÉDIRANT QUE l'action bénévole est un avoir très important et précieux dans la municipalité;

Il est **proposé par Mme Joanie Harrison**, appuyée par M. Charles Méthé :

QUE le conseil remercie toutes les personnes impliquées dans l'action bénévole;

QUE la Municipalité souligne l'importance de l'apport du bénévolat dans la vie municipale et de la présence essentielle des comités et organismes œuvrant sur le territoire de la Municipalité ;

QUE la Municipalité invite les nouveaux membres de la communauté à s'impliquer dans l'un ou l'autre des organismes de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

10.6 Retrait du bar rayé de la Liste des espèces en péril au Canada et mise en valeur de ce poisson

Résolution numéro 23.04.08.13

En référence à la lettre du 26 mai 2021, de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, transmise à Monsieur Jonathan Wilkinson Ministre de l'Environnement et du Changement climatique du gouvernement fédéral;

CONSÉDIRANT QU'en novembre 2019, le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) annonçait que, la population actuelle du bar rayé dans le fleuve Saint-Laurent, ne peut être considérée comme issue de la population historique disparue dans les années 1960, mais qu'il s'agit plutôt d'une nouvelle population introduite qui en est totalement distincte ;

CONSÉDIRANT QUE la population actuelle se retrouve par méprise sur la Liste des espèces en péril et que cette situation doit donc être corrigée ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par Mme Luce Provencher :

QUE le Conseil appuie la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs dans sa démarche décrite dans la lettre «*Retrait du bar rayé, population du fleuve Saint-Laurent, de la Liste des espèces en péril au Canada et mise en valeur de ce poisson*»;

QUE le conseil demande au gouvernement fédéral de retirer le bar rayé du fleuve Saint-Laurent de la Liste des espèces en péril afin que l'on puisse procéder au retour de la pêche sportive ;

Que la présente résolution soit transmise à la MRC de Rivière-du-Loup afin d'écrire au ministre de l'Environnement et du Changement climatique pour demander la modification à brève échéance du statut du bar rayé.

Adoptée à l'unanimité

10.7 Achat de mobilier pour la bibliothèque

Résolution numéro 23.04.08.14

CONSÉDIRANT la résolution numéro 23.02.11.07 qui autorisait Denis Cusson, directeur général, à déposer une demande de soutien financier auprès du programme FADM de la Caisse Desjardins de Viger et Villery au montant de 2 100 \$;

CONSÉDIRANT QUE la Caisse de Viger et Villeray a confirmé une contribution de 500\$ pour l'optimisation de la bibliothèque de l'île, suite à la demande d'aide financière déposée auprès du programme FADM;

CONSÉDIRANT que le projet d'optimisation de la bibliothèque a été revu à la baisse pour tenir compte de la contribution de la Caisse de Viger et Villeray qui est moindre que le montant demandé;

Il est **proposé par Mme Joanie Harrison**, appuyé(e) par Mme Luce Provencher :

QUE le conseil adopte le nouveau montage financier au montant de 4 009\$;

QUE le conseil s'engage à contribuer financièrement pour un montant de 3 509 \$ dont 2 909\$ provient de ses surplus accumulés et 600\$ du Fonds de la bibliothèque.

QUE le Conseil autorise le Directeur général à commander les nouvelles étagères en acier auprès de l'entreprise Ray Source pour un montant de 3 329\$ TTI.

QUE le Conseil autorise le Directeur général à commander une étagère en bois auprès de M. Gilles Guay pour un montant de 970\$.

Adoptée à l'unanimité

11. Urbanisme

11.1 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme (Mme Louise Newbury)

Il n'y a pas eu de réunion.

11.2 Demande de permis PIIA

Aucune demande à traiter

12. Rapport de représentation des membres du conseil

12.1 M. Charles Méthé, conseiller poste 1

Société Inter-Rives : Il y a eu une rencontre du c.a. portant sur les suites de la réunion du CCR de la STQ et les enjeux.

Société du Parc Kiskotuk : La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu dans une semaine.

La MRC investira 20 000 \$ dans l'organisme. Le projet Kiskotuk pourrait faire partie des équipements supra-locaux.

12.2 M. André-Pierre Contandriopoulos, conseiller poste 2

Corporation des Maisons du Phare :

Aucun rapport

Comité de Santé :

Aucun rapport

12.3 Mme Joanie Harrison, conseillère poste 3

Bibliothèque : Louise est de retour après 4 semaines d'absences c'est Danielle, Lyne et Lucille qui l'ont remplacée. Durant la semaine de relâche, elles ont testé le casque de réalité virtuel remis à jour par le réseau. L'expérience n'a pas été concluante puisque la batterie ne conserve pas sa charge. Danielle a fait quelques expositions temporaires durant le mois de mars comme pour la journée du droit des femmes et une autre sur les livres d'horticultures. Aussi la dernière rencontre du club de lecture s'est tenue le 4 avril dernier et le bilan du groupe est positif. Le comité biblio prévoit se réunir le 25 avril prochain et le programme estival poursuit son développement.

Centre de récupération : Le centre de tri commence à avoir du stock (9 ballots + 1 ½ boîte de verre), mais il reste encore de la place pour stocker. Ce n'est pas une priorité en début de saison de navigation de le faire vider.

13.4 Mme Luce Provencher, conseillère poste 4

Corporation de développement et de gestion touristique : En attente de résultat de la demande de financement à l'ATR. La réponse est prévue pour la fin avril.

Corporation de la Culture et des Loisirs : La possibilité d'un camp de jour a été annulée pour une raison de santé de l'animatrice. Le comité demande la possibilité de faire l'installation d'un panier de basketball pour répondre à un souhait des ados. En réponse, il est suggéré son installation à l'arrière du Centre communautaire avec le parc pour les jeunes ou au Centre de récupération au sud de la maison de l'employé de voirie.

La programmation estivale est en élaboration. En rapport avec un souhait exprimé lors du Forum citoyen, le comité a créé un Babillard alimentaire d'informations et d'échanges. La demande de financement et les activités pour la Fête nationale sont en élaboration.

14. Rapport du directeur général

Le directeur général dépose son rapport d'activités et en fait la présentation.

15. Trésorerie

15.1 Adoption des comptes du mois

Résolution numéro 23.04.08.15

Il est **proposé par Mme Joanie Harrison**, appuyée par M. Charles Méthé, que le conseil adopte les comptes présentés à ce jour au montant total 40 202,60 \$ tels que présentés. Les salaires nets représentent 9 888,42 \$, les dépenses autorisées par le

directeur général, conformément au règlement numéro 160, représentent 111,27 \$, les dépenses non compressibles au montant de 19 588,95 \$, les dépenses autorisées par résolution au montant de 10 613,96 \$.

Adoptée à l'unanimité

16. Deuxième période de questions

Deux personnes sont présentes. Les questions et les interventions des personnes présentes portent sur les sujets suivants :

Panier de basketball

Q.- Avant de faire l'achat d'un panier de basketball, est-il possible de demander aux résidents s'il y a quelqu'un qui en aurait un à donner ?

R.- L'idée sera transmise à la CCLIV

Q.- À quel endroit au Centre de récupération le panier pourrait-il être installé ?

R.- Au sud de la maison de l'employé de voirie, près de l'étang. Il y a déjà eu un petit aménagement de parc. On pourrait aussi y mettre des bancs.

C.- On pourrait penser à un site multifonctionnel au Centre de récupération avec le surplus de béton qu'il pourrait y avoir lors de la construction du garage-entrepôt.

R.- Ce sera à vérifier avec l'espace disponible.

Bateau de relève

Q.- Où sera amarré le bateau de relève ?

R.- C'est la STQ qui prendra cette décision. C'est un bateau de relève pour la traverse de L'Isle-aux-Grues et l'île Verte. Pour ce qui est de l'Île, la STQ a déjà une place à la marina. Pour ce qui est de la terre ferme, le bateau de relève devra s'amarrer au quai au même titre que les autres. Peut-être qu'il y aura une priorité. Le bateau de pêche aux oursins devraient quitter le quai du village de L'Isle-Verte à la fin mai, selon ce que la STQ nous a dit.

Règlement sur la démolition d'immeubles

Q.- Quand le règlement sur la démolition d'immeubles entrera-t-il en vigueur ?

R.- Vers le mois de juin, après le processus d'adoption.

Q.- Le comité d'analyse des demandes de démolition ne peut-il pas être composé de membres de la population ?

R.- La loi ne donne pas la possibilité d'avoir des gens de la population. Toutefois le comité peut s'adjoindre des personnes, sans droit de vote.

C.- Cette situation peut mettre les membres du conseil en position difficile.

R.- Non, la loi est ainsi faite.

Parc Kiskotuk

Q.- Le territoire de l'île fait-il partie du Parc Kiskotuk ?

R.- Oui, il fait partie de l'offre de service de la Société du Parc Kiskotuk. C'est un parc régional sans statut légal défini. On fait partie d'une aire maritime du Parc.

Ameublement de la bibliothèque

Q.- A-t-on vérifié sur Marketplace la disponibilité d'étagères pour la bibliothèque ?
R.- Non, nous préférons acheter des étagères neuves.

17. Levée de l'assemblée

Résolution numéro 23.04.08.16

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est **proposée par Mme Joanie Harrison**, à 10 h 41.

Adoptée à l'unanimité

Louise Newbury, mairesse

Denis Cusson, directeur général
et greffier-trésorier

Je, Louise Newbury, mairesse, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.